

> Brèves

Festival de la Camargue

Du 1er au 6 mai 2009, l'Association a participé à la sixième édition du Festival de la Camargue et du Delta du Rhône. Fidèle à cet événement depuis sa mise en place, l'association a cette année encore accueilli de nombreux scolaires. En effet, plus de 500 enfants sont venus sur notre stand à la découverte des poissons, et plus particulièrement de l'Anguille qu'ils ont pu caresser et observer en détail.



Point ouvrages

Sur l'Ardèche :

Depuis le 15 avril, les travaux pour la construction de passes à poissons ont commencé sur le seuil de Vallon Salavas (sous le pont de Salavas) et le seuil dit de Gos (ou barrage de la Tour du Moulin de Salavas). Des travaux identiques vont débuter sur un troisième barrage, le seuil situé sur les communes de Lanas et Saint Maurice d'Ardèche. Ils devraient se poursuivre jusqu'à la mi-juillet 2009.

Sur la Drôme :

Les travaux pour la passe à poissons du seuil de Livron sont achevés. La passe a été mise en eau à la fin du mois de mai.

Sur l'Hérault :

Une visite de terrain sur Bladier-Ricard a eu lieu le 27 mai 2009 avec l'expert national Michel LARINIER.

Des travaux de réaménagement de l'ouvrage devraient avoir lieu afin d'améliorer l'efficacité de la passe existante.

Exposition MRM

- Les 18 et 19 juillet à Donzère aux fêtes du Rhône.
- Du 25 novembre au 3 décembre pour la Foire de Vallon pont d'Arc.

Pour tout connaître de notre actualité :
<http://www.migrateursrhonemediterranee.org/>



ZI du Port Fluvial
Chemin des Ségonnax
13200 ARLES
tél: 04 90 93 39 32
fax: 04 90 93 33 19

www.migrateursrhonemediterranee.org



le petit migrateur

P 8

> Journées migrateurs en Rhône-Méditerranée

À l'aube du Plan de Gestion 2010-2014 des Poissons Migrateurs, il apparaît important de mieux communiquer sur les actions mises en œuvre sur le bassin en faveur des poissons migrateurs et leurs résultats, et de valoriser ainsi l'engagement technique et financier des nombreux partenaires.

Il est en effet apparu au fil des ans un manque important de sensibilisation des professionnels de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et plus généralement du territoire. De la même façon, le grand public est peu informé alors que des notions telles que le patrimoine écologique ou le développement durable sont abordées chaque jour dans les médias les plus communs.

Que se cache-t-il derrière ces termes d'actualités et que cela signifie-t-il plus spécifiquement pour les milieux aquatiques et la faune piscicole ?

La problématique « poissons migrateurs » permet d'aborder de manière très pragmatique ces enjeux contemporains, notamment à travers l'analyse du cadre institutionnel et réglementaire à l'échelle régionale, nationale et européenne : SDAGE, LEMA, DCE ou plus récemment Plan de Gestion National pour l'Anguille.

Pour répondre à ce besoin d'information et de sensibilisation des professionnels et du grand public, MRM organisera à l'automne 2009 les premières Journées Migrateurs du bassin Rhône Méditerranée.

Pour cette première édition, le nombre de participants sera toutefois limité à 150. Alors dépêchez-vous de vous inscrire !

Programme complet et formulaire d'inscription bientôt disponibles sur
<http://www.migrateursrhonemediterranee.org/>



Les journées auront lieu les 19 et 20 Novembre 2009 à l'hôtel de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille.

Les échanges et les débats sont prévus sur un jour et demi sous la forme de sessions de conférences réalisées par l'Association MRM d'une part et ses partenaires techniques, scientifiques et institutionnels d'autre part.

Ces conférences aborderont différents thèmes touchant les poissons migrateurs (connaissances fondamentales, milieux de vie, contexte général sur la préservation des poissons migrateurs et la problématique de libre circulation, actions entreprises...).

Dessins : MRM/ B.Fabre. 2007 - Photos MRM - Imprimé sur papier recyclé

le petit migrateur

n° 6

juillet 2009

Bulletin d'information pour le retour des Poissons Migrateurs dans le bassin Rhône-Méditerranée et Corse

> Vie Associative : le mot du président



Les structures associatives de la Pêche en France viennent d'être renouvelées pour 6 ans.

Les associations Migrateurs administrées par les fédérations suivent le même rythme. C'est ainsi qu'a été renouvelé le bureau de l'association MRM le 24 avril dernier à la Grande Motte, Claude Roustan, président de la FNPF nous a fait l'honneur de sa présence.

Le mandat qui vient de s'écouler (2003-2008) a vu le redressement spectaculaire de notre association tant sur le plan administratif, politique que financier.

Une nouvelle dynamique a été mise en place grâce à mes collègues du bureau et en particulier à notre trésorier Olivier Bouchet mais également et surtout sur le plan technique à notre Chef de projet Isabelle Lebel et toute son équipe que je me dois ici de remercier.

Au cours de ce mandat, nous avons bien entendu rempli notre contrat vis-à-vis du programme validé par le COGEPOMI fin 2003, nous avons eu l'adhésion de quatre nouvelles fédérations (Hautes-Alpes, Savoie, Haute-Savoie, Loire), nous avons retrouvé la confiance de nos partenaires et la sérénité et l'efficacité de nos collaboratrices et collaborateurs.

Nous sommes prêts aujourd'hui à affronter les difficultés de l'avenir et pleins d'espoirs :

- Par une situation financière saine, par une équipe dynamique et volontaire, avec à nos côtés la FNPF, pour mettre en place une Politique Nationale Migrateurs.
- Parce que nous sommes la seule association du bassin méditerranéen (de la Franche Comté à l'Arc méditerranéen Corse comprise)
- Parce que le bon état écologique de nos milieux aquatiques en 2015 (Directive Cadre Européenne sur l'Eau) passe aussi par la biodiversité, la libre circulation du poisson et des espèces, les grands migrateurs en particulier.

Nous avons besoin pour cela de l'appui de tous : élus, administrateurs, aménageurs, pêcheurs et plus largement des populations. Merci pour votre adhésion à nos projets et votre soutien.

> Sommaire

Vie associative : le mot du président

Vie associative : élections

Les Safaris Aloses

Les côtiers : derniers refuges des lamproies ?

Le plan français de gestion de l'anguille : ses volets RMC

2009 : l'année de l'anguille ?

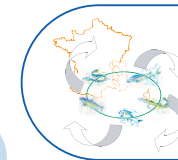
Conditions de migration pour l'Anguille : état des lieux

Un suivi automatisé des bulls

Journées migrateurs en Rhône-Méditerranée

Brèves

p1
p2
p2
p3
p4/5
p5
p6
p7
p8
p8



> Vie Associative : élections



Le 24 avril 2009 se sont tenus à la Grande Motte le Conseil d'Administration et l'Assemblée générale de l'Association.



Procédure électorale :

L'association MRM est administrée par un Conseil d'Administration constitué de dix-huit membres de droits (Président de chaque fédération, association ou organisme adhérent ou son représentant), élus pour six ans.

L'Assemblée générale comprend tous les membres du Conseil d'Administration et un membre supplémentaire par organisme adhérent désigné par leur propre Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un bureau constitué d'un Président, de plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Le 24 avril ont donc été réélus :

M. Jean-Claude MONNET en qualité de Président

M. Philippe LALAUZE
M. Bernard DE CHANALEILLES en qualité de Vice-président
M. Luc ROSSI
M. Alain LAGARDE

Et élus :

M. Victor BASTUCK à la fonction de Vice-président

M. Georges MOREAU à la fonction de Trésorier en remplacement de M. Olivier BOUCHET qui reste administrateur à l'Assemblée générale

M. Elain ROQUES à la fonction de secrétaire en remplacement de Mme Yvette BEAUMONT



Jean-Claude MONNET
Président



Victor BASTUCK
Vice-président



Georges MOREAU
trésorier



Elain ROQUES
Secrétaire

> Safaris Aloses

Malgré l'arrêté de non consommation pour certaines espèces de poissons sur le Rhône (dont l'alose), MRM et ses partenaires ont organisé cette année encore les traditionnels "Safaris Aloses".

Comme en 2008, les Safaris, placés sous le signe du "capturer et relâcher", ont nécessité plus de commissaires pour peser toutes les aloses vivantes et les remettre à l'eau au meilleur de leur forme.

Les résultats 2009 :

Vallabrègues sur le Rhône (25 avril 2009)

58 pêcheurs parmi lesquels 1 dame, 1 jeune fille et 7 jeunes de moins de 14 ans.

Une seule alose a été capturée.

Enzo BARZIZZA (14 ans) remporte le concours.

Moussoulens sur l'Aude (9 mai 2009)

32 pêcheurs parmi lesquels 1 dame et 1 jeune de moins de 14 ans.

8 aloses capturées :

- 1^{er} ALLEMANT Philippe
- 2^{ème} DELMAS Alex
- 3^{ème} GILLES Ginette
- 4^{ème} GONZALES Gérard

Marsillargues sur le Vidourle (10 mai 2009)

25 pêcheurs parmi lesquels 1 jeune fille de moins de 14 ans.

Une seule alose a été capturée.

Mathieu GEORGEON remporte le concours.

Sauveterre sur le Rhône (23 mai 2009)

87 pêcheurs parmi lesquels 6 dames, 1 jeune fille et 11 jeunes de moins de 14 ans.

28 aloses capturées :

- 1^{er} et + grosse prise : ROMAN Denis
- 2^{ème} : GILLES André
- 3^{ème} : GEORGEON Mathieu
- 4^{ème} : ESCOFFIER Henri
- 5^{ème} : GILLES Guy

Au total, 21 pêcheurs ont été récompensés.

Donzère sur le Rhône (30 mai 2009)

38 pêcheurs parmi lesquels 3 dames et 4 jeunes de moins de 14 ans.

Une seule alose a été capturée.

Patrick MEILLORET remporte le concours.



Les 21 gagnants de Sauveterre

> Un Suivi automatisé des bulls



Frayère de la buse de l'Ardoise
© Association MRM. 2008

Suite à ces constatations, la volonté de développer un système autonome de reconnaissance et de comptage automatique des bulls a émergé en 2004. Un des objectifs principaux est de réduire à terme le budget qui est consacré annuellement au suivi des frayères et de "délocaliser" les moyens humains. Au-delà de cet objectif, d'autres bénéfices sont attendus :

- La diminution ou l'arrêt du travail nocturne,
- La possibilité d'équiper aisément des sites supplémentaires pour le suivi quantitatif ou pour le repérage de frayères,
- Une couverture exhaustive de la période de reproduction,
- Une efficacité du comptage accrue.

La configuration matérielle de base du système souhaitée comprend :

- un ensemble microphone et parabole placé au-dessus de la zone optimale de localisation des bulls. Dans le cas de frayères de grande taille, plusieurs ensembles peuvent être couplés pour couvrir toute la zone.

- un PDA (ordinateur de poche) ou un SmartPhone (téléphone portable dernière génération) dans lequel est intégré le logiciel appelé "Bullomètre"



Buse du Port fluvial de l'Ardoise
© Association MRM. 2008



Parabole
© EMA. 2008



Matériel sur site
© EMA. 2008

Depuis 1993, dans le cadre du Plan Migrateurs Rhône-Méditerranée, MRM réalise un suivi quantitatif manuel de plusieurs frayères actives d'aloses du bassin du Rhône : la Cèze en aval de Chusclan et le port fluvial de l'Ardoise, l'Ardèche en amont des gorges et le Rhône court-circuité de Donzère en aval du barrage de retenue.

Ce suivi permet la concentration des moyens humains sur une zone restreinte et l'obtention d'un indice quantitatif de tendance qui doit permettre de mesurer l'efficacité des aménagements réalisés et à terme l'évolution du stock d'aloses. En outre, le suivi des frayères apporte des éléments pour la connaissance et la compréhension des comportements de migration et de reproduction des aloses. Cependant, ce mode de suivi reste coûteux par l'importance des moyens humains à mettre en place en regard de la surface à couvrir.

permettant de reconnaître le signal "bull", un module "enregistreur" qui procède à la saisie, la numérisation et la mémorisation du son, ainsi qu'un module "lanceur" pour activer l'enregistrement et le WiFi (récupération des données à distance) selon des plages horaires bien définies.

- un système d'alimentation économique (batteries, panneaux solaires,...) permettant une autonomie énergétique allant de quelques jours à la totalité de la période de suivi.

L'évolution croissante de la technicité, des performances et de la puissance du matériel et des logiciels informatiques lors des deux dernières années écoulées est inversement proportionnelle à l'évolution de leur coût.

Cette constatation, ainsi qu'une meilleure connaissance du matériel, a naturellement conduit à reconsidérer d'une année à l'autre les solutions possibles.

Bien que quelques problèmes restent à résoudre pour que les stations de comptage soient définitivement

opérationnelles, leur configuration matérielle est aujourd'hui connue, et n'évoluera certainement plus dans les prochaines années.

Cette année, seules les fonctionnalités manquantes ou non satisfaisantes de la station de comptage, préalablement identifiées lors de la campagne 2008, seront traitées en laboratoire. Aucune installation ne sera effectuée ni testée sur le terrain.

Le suivi quantitatif manuel, ne sera probablement pas reconduit dans les mêmes proportions après la campagne 2009. Seul un site suivi devrait permettre de comparer les données récoltées manuellement avec celles acquises automatiquement. Ces orientations définiront plus précisément dans le PLAGEPOMI 2010-2014

Dès 2010, l'Association MRM prévoit de consacrer plus de moyens techniques et financiers à l'achat du matériel, à la conception des stations de suivi et à leur implantation sur le terrain.

> Conditions de migration pour l'Anguille : état des lieux

La construction de seuils et de barrages hydro-électriques, difficilement franchissables pour les anguilles, représente un grand frein à leur migration vers l'amont des cours d'eau. Elles se retrouvent bloquées en aval de ces obstacles et par conséquent, les surfaces potentiellement colonisables sont réduites.

Afin de remédier à ce problème majeur, le volet local (Rhône-Méditerranée) du plan de gestion Anguilles prévoit dans les six années à venir l'expertise

de la franchissabilité des obstacles présents sur le bassin et notamment les fleuves côtiers méditerranéens. Ces actions entrent aussi dans le cadre du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) 2004-2009 dont l'objectif pour l'Anguille est d'élargir les zones de colonisation de l'espèce sur les fleuves côtiers méditerranéens. Un diagnostic complet de l'Anguille (conditions de migration de montaison et de dévalaison) est donc en cours sur l'ensemble des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée.



Barrage de Pont rouge (Orb)
Franchissabilité 4/5
© Association MRM. 2008



Pont submersible de Villetelle (Vidourle)
Franchissabilité 3/5
© Association MRM. 2008



Barrage de Bladier Ricard (Hérault)
Franchissabilité 3/5
© Association MRM / F.Gardin. 2007

En 2008, l'Association MRM a réalisé une première partie du diagnostic global sur cinq fleuves côtiers identifiés comme prioritaires dans une étude prospective de 2001 effectuée par : l'Aude, l'Orb, l'Hérault, le Vidourle et l'Argens.

Des expertises de franchissabilité des obstacles à la migration anadrome de l'Anguille ont été réalisées en suivant le protocole mis en place par l'ONEMA. Ainsi, chaque obstacle s'est vu attribuer une note de franchissabilité allant de 0 pour un ouvrage sans impact à 5 pour un obstacle infranchissable. Pour chaque cours d'eau, les obstacles ont été cartographiés et des fiches résumant les expertises ont été créées (avec photos à l'appui).

Les données de pêches scientifiques effectuées par l'ONEMA sur le bassin RMC depuis les années 1980 et les résultats des expertises, ont permis de discuter du cloisonnement de ces cinq fleuves côtiers et d'identifier une liste d'actions prioritaires pour chacun d'eux. Ces actions concernent principalement l'équipement d'ouvrages en dispositifs de franchissement spécifiques à l'Anguille.

Un outil de priorisation de ces actions à l'échelle du bassin hydrographique a été proposé en prenant en compte l'impact des ouvrages, leur emplacement par rapport à l'embouchure ainsi que le gain de linéaire colonisable par les anguilles suite à un équipement. L'utilisation de cet outil a permis de montrer que le moulin Bernard et le barrage de Pont rouge sur l'Orb sont des ouvrages à cibler prioritairement pour l'Anguille. Viennent ensuite les actions identifiées sur l'Hérault (amélioration du franchissement du barrage de Bladier Ricard et du moulin de Saint Thibéry) puis sur le Vidourle (amélioration du franchissement du seuil de la Roque, de la grande Rasclausse et du pont

submersible de Villetelle). L'Aude et l'Argens ont été classés en dernière position. Cette méthode de classement des actions a cependant des limites dont les principales sont le manque de données sur les capacités d'accueil spécifiques à l'Anguille de chaque cours d'eau ainsi que des données sur la

mortalité à la dévalaison au travers des centrales hydroélectriques.

Cet outil de hiérarchisation des actions à mener sur chaque bassin pourrait contribuer à la mise en place d'un système global de notation intégrant les différents critères essentiels au gain écologique de l'espèce sur le bassin RMC (capacité d'accueil, mortalité à la dévalaison, qualité des eaux...).

En attendant la réalisation d'études complémentaires (diagnostic montaison de certains affluents, d'autres fleuves côtiers, étude de la mortalité à la dévalaison...), l'outil proposé peut servir d'appui aux réflexions à mener afin de justifier de travaux spécifiques à l'Anguille à effectuer sur certains ouvrages. L'objectif est qu'il soit amélioré grâce aux retours d'expériences d'études à venir ainsi qu'aux données supplémentaires dont nous disposerons à l'avenir.

Dans tous les cas, une attention particulière devra également être portée aux autres espèces (Alose et Lamproie) dans la conception de l'aménagement.



Barrage de Homps Toulouzelle (Aude)
Franchissabilité 3/5
© Association MRM. 2007



Passe à anguilles de Marsillargues (Vidourle)
Franchissabilité 2/5
© Association MRM. 2008

> Les côtiers : derniers refuges des lamproies ?

En 2007 et 2008, l'Association MRM a réalisé une étude dont l'objectif principal était d'améliorer l'état des connaissances sur la Lamproie marine et la Lamproie fluviatile sur le bassin Rhône-Méditerranée. Le secteur d'étude concernait le Rhône en aval de Vallabrègues ainsi que le Gardon jusqu'au seuil de Remoulins (Voir articles "A la recherche des lamproies" le petit migrateur n°4 et "les Lamproies sur notre bassin" le petit migrateur n°5).

En 2009, l'Association MRM porte ses efforts sur les fleuves côtiers.



Lamproie marine observée sur l'Hérault
© SD ONEMA de l'Hérault. 2007

En 2007 comme en 2008, aucune lamproie n'a été capturée sur le bas Rhône. Cependant, l'absence de captures de lamproies n'est pas forcément représentative de l'absence d'une population migrante. En effet, la localisation du site de piégeage dans le bras court-circuité, et sa proximité avec le barrage de retenue, ont entraîné des difficultés de protocole puisque la moitié des pièges a été emportée par la violence et la soudaineté de deux crues printanières.

Parallèlement, une enquête auprès des pêcheurs amateurs et professionnels contactés dans le cadre de l'étude, a montré qu'ils ne capturent que quelques petits individus dévalant, dans certains étangs méditerranéens. De plus, les prospections menées sur le bas Gardon n'ont pas permis de repérer d'éventuels signes de présence (frayères actives, nids d'ammocètes, individus morts).

Il est cependant nécessaire d'avoir une vision globale de l'état actuel des populations du bassin Rhône-Méditerranée et Corse pour mettre en place des actions dans le cadre du futur Plan de Gestion des Poissons Migrateurs 2010-2014.

Ainsi en 2009, la campagne d'échantillonnage sur le Rhône ne sera pas reconduite et une veille hebdomadaire sera réalisée sur le Gardon du seuil de Remoulins au seuil de Callet en partenariat avec le Service Départemental de l'ONEMA du Gard, et sur la Cèze du seuil de Chusclan à sa confluence avec le Rhône en partenariat avec GECO Ingénierie.

Parallèlement, des prospections à pied et en bateau seront réalisées sur les fleuves côtiers des départements de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Services Départementaux de l'ONEMA ainsi que les Fédérations de Pêche concernées. Une prospection aérienne sera également effectuée sur la partie orientale du bassin Rhône-Méditerranée (départements du Var et des Alpes-Maritimes) afin de couvrir l'ensemble des secteurs potentiellement intéressants. Des observations complémentaires seront mises en places si cela est nécessaire. Une partie des prospections terrestres et aériennes sera réalisée avec le soutien technique de Gilbert COCHET, consultant en environnement, correspondant au Muséum National d'Histoire Naturelle et expert au Conseil de l'Europe,

actuellement chargé de mission au Parc Naturel Régional du Haut Forez pour les recensements de lamproies sur la Dore (recensements et caractérisation des zones favorables).

De plus, les enquêtes téléphoniques initiées en 2008 auprès des pêcheurs seront poursuivies dans l'objectif d'obtenir un maximum d'informations sur la problématique lamproie dans leur secteur. L'obtention de ces informations repose sur une relation de confiance avec les pêcheurs. Par ailleurs, une attention particulière sera portée à l'ensemble des étangs méditerranéens dans lesquels des lamproies de petite taille sont capturées de temps en temps.



Passage de lamproie marine au barrage de Vichy (Allier)
© Association LOGRAMI

Si vous capturez une lamproie :

Merci de noter la date et lieu exact de capture, son poids et sa longueur, de faire des photographies de la lamproie en entier, de la ventouse prise par dessous et de prélever un morceau de nageoire (à conserver dans de l'alcool à 90 °) puis contacter Jonathan DELHOM à MRM ou la fédération de pêche la plus proche.

> Le plan français de gestion de l'Anguille : ses volets Rhône Méditerranée et Corse

par Claude PUTAVY, chargée de mission milieux aquatiques-équipe Rhône DIREN Rhône Alpes/Délégation de Bassin RM

Le plan français de gestion de l'anguille a été élaboré en application du règlement européen 1100/2007 pour sauvegarder la population d'anguille européenne.

En effet, l'état de cette population d'anguille est jugé très inquiétant par les experts scientifiques européens qui estiment que les dernières migrations anadromes ne représentent plus qu'1% des niveaux historiques. Les raisons de cette baisse sont multiples et difficiles à quantifier, mais on peut citer les problèmes de pollution et de parasitisme, la multiplication des obstacles à la migration et la pression de pêche. Un impact négatif du réchauffement climatique est très probable mais encore assez peu documenté.

Quel est le périmètre du plan de gestion en Rhône-Méditerranée et Corse ?

Le plan de gestion comprend toutes les zones inférieures à 1000 m d'altitude qui ne sont pas barrées par des ouvrages infranchissables et difficilement aménageables (plus de 30 m de chute).

Trois types de milieux sont traités en particulier : les fleuves côtiers et leurs affluents, le Rhône et ses affluents et les lagunes méditerranéennes.

En corse, deux types d'habitats principaux sont concernés : les cours d'eau et leurs affluents et les lagunes.

Sur quoi portent les mesures prévues par le plan de gestion des bassins Rhône-Méditerranée et Corse ?

Les actions visant à réduire les pollutions sont menées dans le cadre du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et du programme de mesures qui lui est associé, mais aussi dans le cadre spécifique du plan national « PCB ».

Le plan de gestion de l'anguille prévoit des mesures visant plus spécifiquement à diminuer les obstacles à la migration et à encadrer la pêche professionnelle ou amateur de cette espèce.

Il prévoit en outre la mise en place d'un réseau de suivi de la population qui devra alimenter un tableau de bord des grands migrateurs du bassin Rhône-Méditerranée. Ce suivi est indispensable pour évaluer l'efficacité des mesures.

A noter que les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ont rejeté l'utilisation du repeuplement. Pour ces bassins, les experts considèrent en effet cette pratique dangereuse pour les milieux et la population d'anguille alors qu'elle n'a pas prouvé son efficacité pour atteindre l'objectif de restauration durable de la population.

Les mesures relatives aux ouvrages :

Sur chaque cours d'eau considéré, le plan de gestion identifie deux zones afin de hiérarchiser les priorités d'action.

Une zone d'action prioritaire sur laquelle la franchissabilité des obstacles tant à la montaison qu'à la dévalaison

devra être déterminée ou confirmée d'ici 2013.

Sur chaque ouvrage des études seront lancées en procédant de l'aval vers l'amont pour déterminer les travaux à réaliser pour permettre le passage des poissons.

Une zone d'action à long terme, plus exploratoire, sur laquelle on demande aux gestionnaires locaux d'améliorer la connaissance en particulier sur l'intérêt de ces milieux pour l'Anguille et sur l'inventaire des obstacles.

Une liste d'ouvrages prioritaires s'ajoute à ces deux zonages. Les ouvrages prioritaires constituent des verrous qu'il faut réussir à rendre franchissables si l'on veut significativement améliorer la situation de l'Anguille à moyen terme. Sur ces ouvrages, le plan prévoit donc le lancement dès 2009 de l'examen des solutions techniques pour améliorer leur franchissement. Il prévoit en outre que les travaux soient ensuite réalisés d'ici 2015.

Les mesures relatives à la pêche :

Les objectifs des mesures pour les pêcheries sont de suivre l'effort de pêche, de l'encadrer et de protéger la ressource en réduisant la mortalité par pêche de 30% en 3 ans.

Un système de licence spécifique est donc mis en place en particulier sur les

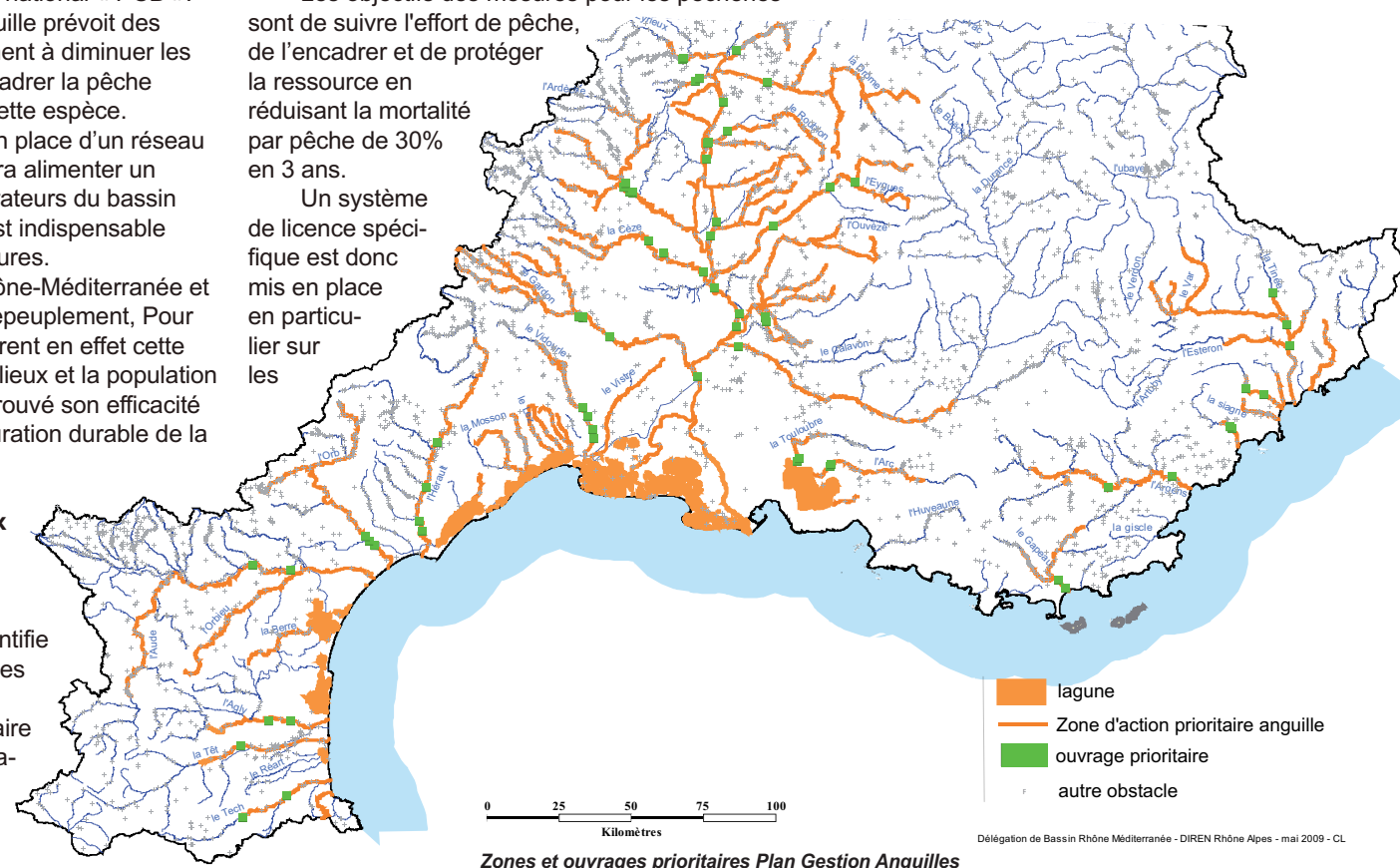
lagunes méditerranéennes.

Les engins autorisés sont limités et les temps de pêche sont réduits.

La pêche de la civelle reste complètement interdite et l'Anguille à tous les stades n'est plus utilisée comme appât.

Les pêcheurs professionnels et de loisir doivent enfin fournir des carnets de captures et des statistiques permettant d'asseoir les décisions futures sur des données fiables.

Le plan de gestion pour les bassins Rhône-Méditerranée et Corse a pu être élaboré grâce à l'investissement de très nombreux acteurs dont les financeurs du PLAGEPOMI, les pêcheurs professionnels et amateurs et de nombreuses autres structures associatives ou scientifiques dont MRM. Le plus dur reste à venir avec la mise en œuvre effective des mesures prévues pour laquelle il faudra que tous restent acteurs et mobilisés.



> 2009 : l'année de l'anguille ?

Pascal LAFFAILLE
Maître de Conférence Université de Rennes 1

Depuis les années 80 et les premiers signes inquiétants de réduction importante du recrutement et des stocks d'anguilles, les scientifiques ont alerté les gestionnaires français et européens sur l'état de cette espèce et la nécessité de mettre en place un plan ambitieux de conservation et de restauration. Depuis, les populations ont été divisées par un facteur de 10 à 100 ces vingt dernières années. En outre, l'Anguille a longtemps été considérée comme une espèce nuisible en France et elle n'a été classée que depuis près de 10 ans dans la liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Elle vient d'y être inscrite en 2008 comme une espèce en danger critique d'extinction. L'état actuel des stocks et cette évolution très rapide de son statut de protection indiquent sans contestation que cette espèce se porte très mal, au-delà de ses limites biologiques de sécurité, et que la pêche actuelle n'est plus soutenable en l'état. Des mesures de protection et de restauration s'avèrent donc indispensables et urgentes.

Localement de nombreuses mesures de gestion ont permis de ralentir cette descente aux enfers, notamment grâce à l'action des associations de protection des migrateurs comme MRM. Leurs actions doivent, encore plus aujourd'hui, être soutenues et reconnues. Mais sans cohérence entre les états européens et les bassins versants, ces actions, si elles permettent de maintenir ou restaurer des stocks localement, n'ont que peu d'effet sur l'ensemble de la population européenne. Il a fallu attendre 2007 et le règlement européen (n° 1100/2007 du Conseil du 18 septembre 2007) relatif à l'élaboration d'un plan de gestion de l'Anguille et instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles pour avoir une réelle prise en compte des gestionnaires à une large échelle. **La France a la chance de recevoir près de 80% du recrutement européen en civelle.**



Anguilles argentées © Association LOGRAMI

négative actuelle (de moins en moins de jeunes, permettant d'obtenir de moins en moins de géniteurs, fournissant de moins en moins de jeunes...).

Au final, elles risquent de conduire inévitablement à l'effondrement du stock d'anguilles dans tous les bassins versants à moyen terme. Même le plan de repeuplement ne permettra que de mettre sous perfusion les stocks de quelques bassins versants au détriment de ceux qui bénéficieraient naturellement de ces recrutements. De nombreuses incohérences existent. Par exemple, les pêcheurs de Loire Atlantique se voient proposer 5 périodes de pêches en fonction de leur localisation géographique dans le département, ce qui ne facilitera certainement pas son application et son suivi. Mais surtout, l'effort de réduction de mortalité proposé est tellement négligeable que dans certains cas, il y aura même une augmentation de la pression sur cette espèce.

L'Anguille a été déclarée « poisson de l'année 2009 » par la fondation autrichienne pour la pêche et la protection des eaux afin de mieux la protéger. D'autres pays et organismes ont suivi cet élan. La convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a prévu des restrictions commerciales au-delà de l'Europe. Mais cela sera-t-il suffisant si la prise de conscience n'est pas générale sur la nécessité de mettre en place un réel plan de sauvegarde cohérent et ambitieux et si les actions concrètes des structures locales comme MRM ne sont pas soutenues par tous ?

Civelles sur rampe à balai-brosse © MRM

Ainsi, le plan français a été très attendu par tous les acteurs concernés pour la restauration de cette espèce et notamment la communauté scientifique car ce plan devait être la locomotive des autres états membres européens.

Malheureusement, ce plan a surtout pris en compte des impératifs économiques, notamment le maintien d'une pêche professionnelle conséquente et le développement de la production d'hydro-électricité.

Ainsi, tout scientifique peut s'interroger sur l'ambition réelle de la réponse française. Alors que les connaissances acquises et disponibles, certes imparfaites, laissent à penser que le temps de restauration sera long même si tous les facteurs de perturbation sont annulés, l'examen des mesures de gestion proposées révèle qu'elles ne permettront probablement pas de sortir l'espèce de la spirale dépressante.